



Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or

Lettre d'information du CRIB



JEUDI 14 MAI 2020 – NEWSLETTER N°3

ACTUALITÉS

COVID-19 – RESTEZ PRUDENTS

**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
PRUDENTS**

#Déconfinement - Depuis le 11 mai 2020 un nouveau chapitre s'ouvre avec la mise en place du plan de déconfinement avec comme objectif de préserver un équilibre entre la nécessité de reprendre l'activité économique et celle de préserver la santé des Français.

[En savoir plus](#)

Le ministère des Sports publie à cette occasion **4 guides pratiques** post-confinement **liés à la reprise des activités physiques et sportives** en métropole et Outre-mer **dans le respect des règles sanitaires**.



- [Guide de recommandations sanitaires à la reprise sportive](#)
- [Guide d'accompagnement des sportifs de haut niveau et professionnels](#)
- [Guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives](#)
- [Guide d'accompagnement de reprise des activités sportives](#)

Egalement [une fiche synthétique](#) reprenant les mesures relatives à la reprise d'une activité physique et sportive publiées dans le [Décret n°2020-548](#)

Plus d'informations sur sports.gouv.fr

SONDAGE LE MOUVEMENT ASSOCIATIF



Le Mouvement Associatif a lancé durant le mois de mars un sondage à destination du secteur associatif afin de permettre d'avoir des données précises **lors des échanges avec les pouvoirs publics**, une enquête avec l'appui de Recherches & Solidarités s'adressant **prioritairement aux responsables associatifs bénévoles ou salariés** a donc été diffusée. Elle aura permis **aux responsables associatifs de témoigner des difficultés rencontrées (impacts humains et économiques, moyens mis en œuvre, capacité de mobilisation des acteurs associatifs)** dues au COVID-19.

[Consulter les résultats du sondage](#)

COSMOS – PLAN DE RELANCE SPORT



Le CoSMoS a transmis à Roxana MARACINEANU, ministre des sports sa **contribution au plan de relance Sport** en amont du prochain comité interministériel **consacré à la filière hébergement tourisme sport loisir événementiel** et aux premières mesures de soutien, qui se **tiendra jeudi 14 mai matin**, sous la présidence du Premier Ministre Edouard PHILIPPE.

[Consulter les contributions du COSMOS](#)

○ ASSOCIATION MODE D'EMPLOI – PETIT GUIDE DE SURVIE

Malgré le déconfinement progressif depuis le 11 mai 2020, **ce Petit Guide de Survie reste très intéressant pour le secteur associatif** qui est loin d'avoir **repris une activité « normale »**.

ASSOCIATIONS
mode d'emploi

En 22 fiches, ce guide conçu par des organismes d'accompagnement des structures de l'Economie Sociale et Solidaire **aborde 5 grands thèmes** :

- **Les mesures exceptionnelles** du gouvernement pour les associations ;
- Comment s'y prendre **pour travailler à distance** ;
- **Profiter du confinement** pour faire le grand ménage de printemps ;
- **Rester zen** ;
- **Préparer l'après confinement**.

[Consulter le Petit Guide de Survie](#)

○ ORGANISER DES RÉUNIONS À DISTANCE

Les réunions d'Assemblées Générales ou de conseils d'administration font partie intégrante de la vie associative. **Une ordonnance adoptée dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire** relative à l'épidémie de **Covid19** a provisoirement **assoupli les conditions de participation à distance**. [Plus d'informations](#)

○ DIRECCTE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Depuis le **1^{er} mai**, le **dispositif exceptionnel des arrêts de travail dérogatoires** pour garde d'enfant ou personnes vulnérables, **lorsque le télétravail était impossible**, évolue pour les salariés du secteur privé et **doit basculer en activité partielle** [En savoir plus](#)

Consulter l'ensemble des actualités (reprises, soutien financier, formations,...) liées au Covid-19 sur le site de la DIRECCTE BFC: bourgogne-franche-comte.direccte.gouv.fr



Contact : DIRECCTE BFC - celine.jankech@direccte.gouv.fr - brigitte.blanc@direccte.gouv.fr - 03.80.45.75.64 - 03.80.45.75.65

○ BOUGEZCHEZVOUS



Malgré un déconfinement progressif de votre pays, **les activités physiques et sportives restent quant à elles très restreintes**, vous souhaitez toutefois maintenir une activité physique régulière pour garder la forme et le moral.

Ainsi pour vous accompagner, le ministère des Sports met à **votre disposition BougezChezVous, une web-application accessible depuis votre mobile, tablette et ordinateur**, pour vous aider à intégrer **l'activité physique dans votre nouveau quotidien**. [Plus d'informations](#)

○ FOCUS CROS BFC & CROS GRAND EST

Le CROS Grand Est et le CROS Bourgogne-Franche-Comté ont travaillé à **l'élaboration d'une « Foire aux questions » dédiée au COVID-19**. [Consulter la FAQ](#)



CROS
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

○ CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE



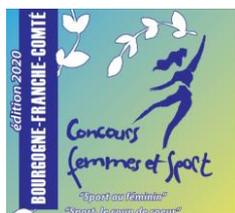
L'épidémie de coronavirus **aura des effets majeurs sur l'économie française**. Pour faire face aux conséquences de cette épidémie **sur l'économie de la région Bourgogne-Franche-Comté**, les pouvoirs publics sont pleinement **mobilisés pour apporter des solutions aux entreprises les plus fragilisées par l'épidémie** notamment au niveau des demandes aux fonds de solidarité territorial et national. [En savoir plus](#)

○ CARTE PASSERELLE

La carte passerelle permet de favoriser la découverte du sport chez les jeunes et faciliter leur adhésion en club en offrant à tous les écoliers de CM1 et CM2 licenciés USEP ou UGSEL la possibilité de tester différents sports au sein des clubs partenaires de l'opération. Pendant 7 semaines, **entre le 1er septembre et le 17 octobre 2020**, les enfants vont avoir la possibilité de tester différents sports et clubs, **gratuitement et sans nouvelle prise de licence**, à raison de trois séances par club maximum. [En savoir plus](#)



○ CONCOURS FEMMES & SPORT



Le Comité Régional Olympique et Sportif Bourgogne-Franche-Comté reconduit, en 2020, le concours "Femmes et Sport", en partenariat avec le Conseil Régional BFC et la DRJSCS BFC.

[Télécharger le dossier d'inscription](#)

Date limite de retour le 3 août 2020. [Plus d'informations](#)

BÉNÉVOLAT

○ SAVED – SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE VALORISATION ET DÉPLACEMENTS



Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or vous propose **son outil SAVED** qui vous servira à effectuer **vos relevés de déplacements bénévoles** d'une part et de **valoriser votre apport bénévole** d'autre part.

Cet outil à destination notamment des associations sportives est **gratuit**. Pour l'acquérir, il vous suffit de vous rendre sur la page dédiée et de **remplir le formulaire de téléchargement**. [En savoir plus](#)

○ COMPTE ENGAGEMENT CITOYEN (CEC)

Le Compte d'Engagement Citoyen (CEC) instauré par la **loi du 8 août 2016 dite loi Travail** est un **dispositif** intégré à Mon Compte Formation.

Les bénévoles éligibles peuvent y déclarer **leur activité associative et bénéficier de droits à formation financés par l'État** en reconnaissance de leur engagement. Vous avez **jusqu'au 30 juin 2020** pour vos activités bénévoles associatives éligibles **réalisées en 2019**. [Plus d'informations](#)



○ BARÈME KILOMÉTRIQUE BÉNÉVOLE

Frais des bénévoles non remboursés en 2019 : le barème kilométrique est paru

Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité associative, **non remboursés par l'association**, peuvent ouvrir droit, **sous certaines conditions**, à **une réduction d'impôt sur le revenu**, notamment les frais de déplacement.

Le barème 2019 est paru :

- Véhicules automobiles : **0,319 € / km**
- Vélomoteurs, scooters, motos : **0,124 € / km**

Source : <https://www.associations.gouv.fr/>



o RÈGLES DE CONGÉS



Le CoSMoS a conclu un accord de branche assouplissant les modalités de fixation de congés payés pour accompagner les employeurs dans l'organisation de leurs activités en période de confinement. L'employeur peut fixer (ou modifier) des dates de congés payés des salariés en respectant un délai de prévenance réduit à 1 jour franc (au lieu d'un délai légal de principe d'un mois).

L'employeur doit informer les salariés par écrit, quelle que soit la forme de cet écrit, du nombre de jours de congés payés pris dans ce cadre et des dates de prise qui ont été fixées. L'accord s'applique aux congés payés organisés par l'employeur dans le cadre exceptionnel mis en place par la Loi « d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 » sur la période du **23 mars 2020 au 31 août 2020**. [Consulter l'accord](#)

Source : [CoSMoS](#)

o ANS – AIDES À L'EMPLOI/APPRENTISSAGE

L'engagement de l'Agence Nationale du Sport (ANS), initié en 2019, est maintenu en 2020 pour le soutien des emplois et de l'apprentissage. Contractualisés sur une durée de 2 ans (plafond annuel de 12 000€), ces emplois aidés se feront prioritairement au sein des territoires prioritaires ou pour les emplois destinés au développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap. [Plus d'informations](#)



FORMATIONS

o FORMATION CASICO



Le CDOS de Côte-d'Or organise une formation comptabilité avec le logiciel CASICO le vendredi 16 octobre 2020 de 19h à 22h30 à DIJON.

Au regard du contexte sanitaire, CASICO sera proposé à partir du 15 mai 2020 sous formes de :

- **Tutoriels** - intégrant les supports pédagogiques, l'assistance CASICO, le logiciel en format monoposte à vie, l'adhésion gratuite à CASICO On Line dans les 3 mois suivants l'envoi des tutoriels.
- **Visio-Formations** - intégrant les supports pédagogiques, l'assistance CASICO, le logiciel en format monoposte à vie, l'adhésion gratuite à CASICO On Line pendant 1 an & une formation en visio-conférence à distance.

[Consultez les modalités](#)



Pour tous renseignements complémentaires, Contactez Mario JOBARD,
crib.cotedor@franceolympique.com ou 09.63.06.66.36
Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles
CDOS de Côte-d'Or, CREPS Bourgogne-Dijon,
19 rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON - <https://cdos21.org/>



Conformément à la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'oubli des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à crib.cotedor@franceolympique.com



[Se désabonner](#) - [Modifier votre souscription](#)